REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Office médico-pédagogique

Version du 16.12.2024

Conditions d'engagement des éducatrices spécialisées et des éducateurs spécialisés au sein de l'office médico-pédagogique

Année scolaire 2025-2026

Diplômes requis – Autorisation de séjour / travail – Obligation de domicile – Constitution du dossier de candidature – Entretien de candidature – Accompagnement à l'entrée dans le métier – Traitement

1. Diplômes requis

Peuvent participer à la procédure de recrutement les personnes détentrices des diplômes suivants :

- d'un Bachelor of Arts HES-SO en Travail social

ou

- d'un titre jugé équivalent validé par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI). La décision de la reconnaissance doit être fournie le cas échéant.

Attention, un diplôme équivalent à la formation suisse d'Educateur social diplômé ES n'est pas suffisant.

La candidate ou le candidat doit être en possession du titre exigé **au plus tard à la rentrée scolaire**. Un engagement formel est subordonné à l'obtention de celui-ci.

Outre les exigences mentionnées ci-dessus, la candidate ou le candidat doit avoir une parfaite maîtrise de la langue française orale et écrite.

En cas de pénurie de candidates et de candidats disposant du titre requis, les personnes ayant achevé leur formation théorique et pratique mais dont seule la soutenance de mémoire reste à présenter peuvent être engagé-e-s. L'engagement se fera alors dans une classe de traitement inférieure à celle de la fonction.

La direction générale de l'office médico-pédagogique (DGOMP) favorisera l'engagement de personnes dont le profil répond au mieux à ses besoins (polyvalence, capacité à collaborer, expérience, connaissance des spécificités du système scolaire suisse et genevois, etc.) et privilégie les personnes qui ont une expérience auprès d'enfants, adolescents et/ou adultes porteurs de handicap ou de troubles psychiques ainsi qu'une expérience de remplacement à l'OMP.

2. Autorisation de séjour / travail

Si elles ou ils ne sont pas de nationalité suisse, les candidates et les candidats doivent disposer d'une autorisation de séjour ou de travail **valable** au moment de l'engagement. Sont admises les candidatures des personnes bénéficiant des permis suivants :

- Permis C;
- Permis Ci;

- Permis B avec activité lucrative autorisée ainsi que les époux détenteurs ou les épouses détentrices d'une autorisation de séjour B avec activité lucrative. A noter que les époux détenteurs ou les épouses détentrices d'une autorisation de séjour B hors union européenne (UE) ou hors association européenne de libre-échange (AELE) doivent passer devant la commission de l'emploi;
- Permis G en cours de validité. **A noter qu'être en possession d'un permis G en cours de validité n'est pas une garantie**, car l'office médico-pédagogique doit soumettre une demande à l'office de la main-d'œuvre étrangère et attendre son accord pour procéder à un éventuel engagement.

L'octroi d'une autorisation de travail et/ou de séjour est de la compétence de l'office cantonal de la population et de la migration (OCPM). Pour plus d'informations sur les conditions d'octroi d'autorisations, les candidats ou les candidates peuvent se référer au site internet suivant : https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-population-migrations-ocpm.

3. Obligation de domicile

La liberté d'établissement est la règle. Toutefois, l'obligation de résider dans le canton peut être exigée si l'éloignement du domicile est susceptible de porter préjudice à l'exercice de la fonction.

4. Constitution du dossier de candidature

Les postulations se font exclusivement par le biais d'une annonce dans les offres d'emploi de l'Etat de Genève : https://www.ge.ch/offres-emploi-etat-geneve.

Les dossiers incomplets et les dossiers transmis par un autre canal ne seront pas pris en considération ni retournés.

Nous vous remercions de nommer vos documents PDF de la manière suivante :

NOM_prénom_type de document_2025.pdf

Exemple : DUPONT_Sophie_CV_2025.pdf

Les documents suivants sont à transmettre lors de votre postulation :

a. Une lettre de motivation;
b. Un curriculum vitae;
c. Une pièce d'identité et, le cas échéant, un permis de travail;
d. Le titre requis d'éducatrice spécialisée ou d'éducateur spécialisé obtenu et, si titre équivalent, la décision de reconnaissance du SEFRI;
e. Les certificats et/ou les attestations de travail, pour les expériences autres que celles réalisées à l'OMP;
f. Le test réussi de natation "base pool" délivré par la Société Suisse de Sauvetage (SSS) ou par Swimsports. La date d'obtention du base pool n'est pas déterminante pour la postulation. Si votre examen du base pool est prévu, veuillez annexer le justificatif d'inscription et adresser l'attestation au service RH dès son obtention. Le service RH ne fera pas de rappel, si le document n'est pas spontanément adressé par la candidate ou le candidat en temps voulu, le dossier ne sera pas retenu en priorité;
g. Le certificat de bonnes vie et mœurs daté de moins de trois mois;
   Résident à Genève : demander un certificat de bonne vie et mœurs (CBVM) | ge.ch;
   Résident dans un autre canton en Suisse : auprès de la commune de résidence (fournir une attestation de la mairie si celle-ci ne délivre pas le document);
   Résident en France : auprès de la mairie de la commune de résidence ou une attestation de la mairie di celle-ci ne délivre pas le document;
h. L'extrait de casier judiciaire vierge (daté de moins de trois mois).
   Résidents français: le "bulletin numéro 3" est à joindre également.

Pour information un extrait de casier judiciaire spécial sera également demandé avant la finalisation du processus de recrutement.

5. Processus de recrutement

Les candidates et les candidats dont le dossier aura été retenu seront convoqué-e-s à une demi-journée de recrutement collectif qui se déroulera, en principe, à partir du mois de mars.

En fonction des postes disponibles, les candidates et les candidats préavisé-e-s favorablement lors de cette demi-journée pourront être convoqué-e-s à un deuxième entretien dans les mois qui suivent.

Le processus de recrutement se déroulera jusqu'à la fin du mois de juillet.

6. Accompagnement à l'entrée dans le métier

Au cours des deux premières années d'activité, les éducatrices et les éducateurs suivront un accompagnement complémentaire à leur entrée en fonction à l'OMP. Cet accompagnement est obligatoire et se déroule habituellement le mercredi après-midi.

7. Traitement

L'échelle des traitements de l'Etat de Genève est disponible via l'adresse internet suivante : échelle salariale valable au 01.01.2025 | ge.ch.

Les montants indiqués sur cette échelle correspondent au salaire annuel brut, versé en 13 mensualités, pour un taux d'activité de 100 %.

Les éducatrices détentrices et les éducateurs détenteurs des titres requis pour travailler à l'office médico-pédagogique sont rémunéré-e-s en classe 15.